

COMMUNIQUE DE PRESSE

13 avril 2015

**LE GROUPE MEESCHAERT LANCE UNE NOUVELLE OFFRE
D'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIFS NON COTES :
LE CERCLE MEESCHAERT**

Le Cercle Meeschaert permet de financer le développement et la croissance des PME françaises en offrant une sélection d'opportunités d'investissement aux personnes physiques souhaitant investir dans le cadre d'une défiscalisation ISF (loi Tepa).

Cette nouvelle offre de mandat de gestion lancée par Meeschaert Private Equity, le pôle d'investissement spécialisé dans les actifs non cotés du groupe Meeschaert, vient compléter le champ d'intervention du groupe sur le segment du capital développement en permettant aux investisseurs privés assujettis à l'ISF d'investir dans les PME en participant à des augmentations de capital comprises entre 500 K€ et 2,5 M€.

Le Cercle Meeschaert se caractérise par sa méthode de sélection reposant sur plusieurs critères déterminants. Ainsi, parmi les sociétés respectant les critères d'investissement responsable du groupe (filtre sectoriel), seules seront éligibles les entreprises de plus de 3 ans, dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 50 M€ avec un historique de rentabilité avérée, poursuivant un projet de développement organique ou de croissance externe.

S'appuyant sur l'expertise, les méthodes de travail et l'expérience des équipes de Private Equity du groupe Meeschaert en matière d'investissement en capital et de conseil aux PME, l'équipe de Meeschaert Capital Développement est composée de 8 personnes dédiées à l'investissement et à la distribution. Le comité d'investissement, constitué de Hervé Fonta, Geoffroy de Chézelles et Damien Delvaux, accompagnera l'équipe de gestion dans la sélection et le développement des sociétés.

Afin de maintenir un niveau de sélectivité dans le cadre des contraintes d'éligibilité fiscale et de performances de ce type d'investissements, le nombre d'opérations pour chaque campagne sera volontairement limité.

« Le Cercle Meeschaert s'inscrit dans la démarche souhaitée par le groupe de décliner les valeurs et les critères d'investissement responsable dans ses activités de gestion, et ce également pour les actifs non cotés », conclut Cédric Meeschaert.



MEESCHAERT

1935

A propos du Cercle Meeschaert

Le Cercle Meeschaert est une offre de mandat de gestion destinée aux personnes physiques soumises à l'ISF et souhaitant investir dans le cadre de la Loi Tepa, pour soutenir les PME françaises en finançant leur développement.

Meeschaert Capital Développement est une marque commerciale de Meeschaert Capital Partners, société de gestion spécialisée dans le capital investissement et agréée par l'AMF sous le numéro GP-12000033.

Le pôle de Private Equity du groupe Meeschaert est dirigé par deux professionnels expérimentés issus de l'univers du capital investissement et du conseil aux PME, Hervé Fonta et Geoffroy de Chézelles.

A propos du groupe Meeschaert

Créé en 1935, le groupe Meeschaert représente près de 6 milliards d'euros d'actifs gérés et sous surveillance. Il s'organise en quatre pôles : la gestion privée, le family office, la gestion d'actifs et le private equity. Le groupe est présent non seulement en France, dans les villes de Bordeaux, Cannes, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse, mais aussi à l'étranger à New York et en Belgique.

Contacts presse

Citigate Audrey Berladyn / Camille Helly - Tél. +33 (0)1 53 32 84 76 / 78 92
audrey.berladyn@citigate.fr / camille.helly@citigate.fr

Meeschaert Nathalie Cuvelier / Christophe Sanchez - Tél. +33 (0)1 53 40 20 20
ncuvelier@meeschaert.com / csanchez@meeschaert.com